

AVANT DE SE PRÉSENTER À L'URGENCE LES NIVEAUX DE PRIORITÉS



PRIORITÉ 5

Conditions pouvant être aiguës mais non urgentes ou résultantes d'un problème sans signe de détérioration.

PRIORITÉ 3

Besoin d'être vu par un médecin car son état pourrait s'aggraver.

PRIORITÉ 1

Intervention immédiate requise car son état peut entraîner la mort ou des dommages importants.



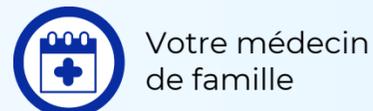
PRIORITÉ 4

Doit être vu par un médecin car son état présente un potentiel de complications, sans que le temps soit un facteur critique.



PRIORITÉ 2

Soins immédiats nécessaires car son état représente une menace potentielle pour sa vie. Doit être vu par un médecin.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

